Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024

Mise en ligne le 24 avril 2024



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N° 56 / 2024 DU 25 MARS 2024

DÉLÉGATION DE SIGNATURE – ANNE-SOPHIE LESPIAUC – DIRECTRICE DU DÉPARTEMENT VIE CITOYENNE ET VIE INSTITUTIONNELLE

Le Président de Laval Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-9,

Vu les procès-verbaux du conseil communautaire de la séance du 6 juillet 2020 portant élection du Président, vice-présidents et autres membres du bureau communautaire, du conseil communautaire du 27 septembre 2021, portant élection d'un vice-président et du conseil communautaire du 23 mars 2023, portant élection d'un membre du bureau communautaire,

Vu l'arrêté n° 32 / 2023 du 30 mai 2023 relatif à la délégation de signature octroyée à Anne-Sophie Lespiauc, directrice du département vie citoyenne et vie institutionnelle.

Vu la délibération du conseil communautaire du 5 février 2024 approuvant la convention pour la création d'un service commun "vie citoyenne et vie institutionnelle" entre Laval Agglomération et la ville de Laval,

Considérant la mise en place de la décentralisation des bons de commande et engagements de crédits dans les directions et les services opérationnels,

Considérant que pour une gestion efficace des services placés sous son autorité hiérarchique, le Président peut déléguer sa signature à ses plus proches collaborateurs,

Que les missions confiées à Anne-Sophie Lespiauc, statutaire dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux, directrice du département vie citoyenne et vie institutionnelle, nécessitent l'octroi d'une délégation de signature pour en faciliter l'exercice.

ARRÊTE

Article 1er

L'arrêté n° 32 / 2023 du 30 mai 2023 est abrogé.

Article 2

Délégation de signature est donnée Anne-Sophie Lespiauc, directrice du département vie citoyenne et vie institutionnelle, à l'effet de signer:

- tous les engagements financiers inférieurs à 25 000 € HT pour les achats en section de fonctionnement et en section d'investissement dans le domaine d'activité du département vie citoyenne et vie institutionnelle,
- liste des délibérations des bureaux et conseils communautaires.
- tout document pour solliciter le versement de recettes de fonctionnement ou d'investissement concernant l'activité département vie citoyenne et vie institutionnelle,
- toute correspondance administrative courante non susceptible de créer des droits ou de obligations à l'égard des tiers de la collectivité,

- les ordres de missions relatifs aux déplacements, aux réunions, aux formations concernant le personnel du département vie citoyenne et vie institutionnelle,
- les heures d'astreintes du personnel relevant du département vie citoyenne et vie institutionnelle.

Article 3

En matière juridique, délégation de signature est donnée, sous notre surveillance et notre responsabilité, à Anne-Sophie Lespiauc, directrice du département vie citoyenne et vie institutionnelle, à l'effet de signer :

- les courriers concernant les avocats, les notaires, les experts, les huissiers.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement d'Anne-Sophie Lespiauc, directrice du département vie citoyenne et vie institutionnelle, la délégation de signature qui lui est conférée dans le cadre du présent arrêté sera exercée par Aurélie Royer, directrice général adjointe.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement d'Aurélie Royer, directrice générale adjointe, la délégation de signature qui lui est conférée dans le cadre du présent arrêté sera exercée par Sandrine Rebelo, Directrice Générale des Services.

Article 6

Le présent arrêté sera notifié aux intéressées. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif de Nantes peut être également saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 7

La Directrice Générale des Services de Laval Agglomération est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le Président,

Signé: Florian Bercault

Notifié à Aurélie Royer directrice général adjointe Le

Notifié à Anne-Sophie Lespiauc directrice du département vie citoyenne et vie institutionnelle Le

Notifié à Sandrine Rebelo Directrice Générale des Services Le